AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2212
FR0000060451-FS1011

30 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INSTALLUX S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2016, la société à responsabilité limitée Financière CCE[1] (Chemin du Bois Rond, 69720 Saint-Bonnet-de-Mure) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Financière des Salariés d'Installux[2] qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la société INSTALLUX et détenir, directement et indirectement, 203 031 actions INSTALLUX représentant 406 062 droits de vote, soit 66,90% du capital et 80,08% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière des Salariés d'Installux	7 740	2,55	15 480	3,05
Financière CCE	195 291	64,35	390 582	77,03
Total Financière CCE	**203 031**	**66,90**	**406 062**	**80,08**

Ce franchissement de seuils résulte de la prise de contrôle majoritaire de la société Financière des Salariés d'Installux par la société Financière CCE.

———

[1] Contrôlée par M. et Mme Christian Canty.
[2] Sise Chemin du Bois Rond, 69720 Saint-Bonnet-de-Mure.
[3] Sur la base d'un capital composé de 303 500 actions représentant 507 053 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.